Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 62 (1917)

Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

(D'un collaborateur spécial.)

Les secrets de Polichinelle. — Les aviateurs et l'atmosphère suisse. Défense insuffisante. — Le manque de contact entre nos autorités civiles et militaires.

Il y a longtemps que votre chroniqueur a laissé chômer sa plume et ce n'est pas sans une certaine hésitation qu'il la reprend enfin aujourd'hui.

On travaille beaucoup dans notre armée, depuis quelques mois, mais je ne puis vous dire ni où ni à quoi, ni pourquoi, ni comment, sans risquer d'être accusé de livrer des secrets militaires, que presque tout le monde connaît d'ailleurs.

Je ne puis, par exemple, pas vous parler de fortifications, parce qu'un ukase du bureau de la presse l'interdit. Cet ukase a été publié d'ailleurs dans tous les journaux, tandis qu'aux quatre coins du pays des écriteaux et des affiches bien en vue donnent aux espions étrangers,— s'il y en a qui s'amusent à nous espionner,— tous les renseignements nécessaires. Je suis donc obligé de renvoyer les lecteurs de la *Revue militaire suisse* aux dites affiches, qu'ils rencontreront à tout bout de champ dans leurs promenades.

Je ne puis pas non plus vous parler d'aviation, bien que vous ayez vu planer notre flotte aérienne sur Lausanne, il y a quelques semaines et que vous connaissiez par les journaux les noms de la plupart de nos pilotes. Nous avons de bons aviateurs et de bons appareils, et ce que vous avez vu à Lausanne n'est pas tout ce que nous avons. Je n'ose pas vous en dire davantage.

Je pourrais continuer ainsi pendant quelques pages à vous énumérer les questions intéressantes dont je n'ai pas le droit de vous entretenir.

Il y en a cependant deux dont je crois pouvoir vous parler à cœur ouvert, ce sont celle des violations aériennes de notre neutralité et celle des relations entre nos autorités militaires et civiles.

* * *

Depuis la reprise d'hostilités du printemps les aviateurs belligérants en prennent par trop à leur aise avec la neutralité de notre atmosphère. Il ne se passe, pour ainsi dire, pas de jours sans que le bureau de la presse de l'état-major d'armée ne signale le passage d'un ou de plusieurs de ces oiseaux de malheur. La plupart du temps, ils volent à une telle hauteur qu'il est impossible de déterminer avec certitude leur nationalité. Il en reste cependant assez qui volent suffisamment bas pour qu'on puisse les reconnaître. Un jour, ce sont des Français, le lendemain des Allemands ; parfois, il y a de véritables meetings internationaux d'aviation dans le beau ciel de l'Ajoie. Sûrs ou à peu près de ne pas être atteints par le tir de notre défense aérienne, les aviateurs étrangers survolent notre territoire de jour comme de nuit, par un, par deux, par escadrilles entières sans gêne ni vergogne.

Il faut reconnaître que la plupart de ces promeneurs aériens sont inoffensifs et ne songent guère qu'à traverser le plus rapidement l'atmosphère suisse pour aller se mettre en sûreté chez eux ou porter la menace chez l'ennemi. On a même parfois l'impression que ces messieurs s'offrent un petit voyage en Suisse par pur amour du sport et à l'insu de leurs supérieurs.

Tout cela peut cependant devenir indirectement dangereux. Il y a d'abord les aviateurs inintelligents ou peu consciencieux qui laissent tomber leurs bombes au petit bonheur sur la première agglomération importante, sans plus se soucier de la neutralité que de la géographie.

Porrentruy, par exemple, a déjà été bombardé trois fois. Les deux premières fois, c'étaient des Allemands; la troisième manche est aux Français. A qui le tour ? Heureusement, l'adresse de ces braves gens a été jusqu'ici en proportion de leurs connaissances géographiques, et il n'y a eu que des dégâts matériels. L'honnête industriel qui ne songeait qu'à s'enrichir en fabriquant des munitions pour la France a été désagréablement réveillé par les bombes françaises qui lui ont fait tomber son toit sur la tête. Au point de vue commercial, cette petite secousse aura été une belle réclame pour sa fabrique et il y a tout lieu de croire qu'il sera plus qu'amplement dédommagé. Donc, sur ce point, tout est bien qui finit bien, à condition que cela ne recommence pas.

Ce qu'il y a de plus grave dans ces violations de neutralité aériennes, c'est la débauche de munitions de canons, fusils et mitrail-leuses, neutres et belligérants, qu'elles occasionnent. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc en physique pour comprendre que tous ces projectiles doivent forcément retomber quelque part, et que la plupart retombent sur territoire suisse. Dernièrement encore, d'après

un communiqué officiel, quatre obus allemands, dirigés contre des avions français — une salve de batterie — sont venus tomber à l'entrée d'un de nos villages. Deux d'entre eux ont eu, il est vrai, la délicatesse de ne pas éclater ; les deux autres ont eu la gentillesse de ne blesser personne. Presque en même temps un shrapnel suisse a été se fourvoyer sur territoire français. Le commandement suisse s'est immédiatement excusé, ce qui, à mon avis, était absolument superflu.

Quant aux balles de shrapnel et de mitrailleuses suisses ou autres qui pleuvent sur l'Ajoie, les communiqués officiels ne s'en émeuvent plus. Il n'en est pas de même de nos paysans qui commencent à se fatiguer de devoir, à tout moment, lâcher leur charrue en plein champ et se dérober à la mort, eux et leurs attelages, par une fuite précipitée.

L'expérience d'une année a montré que notre défense aérienne est incapable de descendre ni même d'effrayer ces visiteurs indésirables.

Il serait temps, semble-t-il, de prendre des mesures plus énergiques et d'installer sur notre frontière un nombre suffisant de bonnes batteries anti-aériennes. Ces batteries devraient être assez près de la frontière pour que leurs projectiles aillent, dans la règle et sans excuses, retomber chez les voisins. Si l'un de ceux-ci avait l'impertinence de se plaindre, on lui prouverait facilement, d'après les protocoles de tir, que l'adversaire en a reçu autant et plus. Nous pourrions, en outre, lui offrir de lui rendre, à titre de compensation, un nombre égal de projectiles à lui, ramassés sur notre territoire. Nous en avons à revendre. Nous sommes convaincus que les gouvernements belligérants ont l'intention sincère de respecter notre neutralité, mais ils se sont tous deux montrés incapables d'inculquer ce respect à leurs aviateurs. C'est maintenant à nous d'agir contre ces contrebandiers de l'air, qui se mettent eux-mêmes hors la loi. Leurs gouvernements ne pourront que nous en savoir gré.

* * *

Une question moins aiguë mais plus sérieuse encore que celle de la défense aérienne, c'est le contact, ou plutôt le manque de contact entre nos autorités civiles et militaires.

Il serait absolument faux de parler d'antagonisme. Il y a eu un temps où l'on semblait prendre plaisir à se tirer mutuellement dans les jambes. Ce temps est passé. Des deux côtés on paraît aujourd'hui animé des meilleures intentions, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Le général, par exemple, donne l'ordre aux troupes mobilisées de mettre le plus possible d'attelages à la disposition des agriculteurs pour leurs travaux du printemps. Aussitôt le commissariat central des guerres édicte des prescriptions et des tarifs sur la location des chevaux, qui réduisent à néant les excellentes intentions du général. L'état-major ou le service de l'artillerie organisent des tirs et des manœuvres dans les terrains fraîchement ensemencés, et ainsi de suite.

Les autorités civiles, fédérales, cantonales et communales, de leur côté, croient avoir fait tout leur devoir en appuyant par devers l'autorité militaire toutes les demandes de congé et de dispense de leurs ressortissants ou employés. Si on les écoutait, il ne resterait plus sous les armes que les fonctionnaires du Département militaire suisse et les sans-travail. Quant à s'occuper du remplacement à l'armée des hommes dispensés du service, ou du remplacement dans leur emploi civil des gens indispensables à l'armée, c'est bien le dernier souci de nos conseillers communaux, cantonaux et autres.

Chaque instance, civile ou militaire, semble persuadée que son service est le seul important, ou tout au moins le plus important. Tel commandant retient sous les armes, par pur entêtement, des simples soldats ou sous-officiers qui, dans la vie civile, sont à la tête de grosses administrations. Tel commerçant, appuyé par de grosses influences, s'obstine à obtenir le licenciement d'un employé qui ne lui est pas indispensable. Jusqu'ici, toutes ces affaires ont été traitées par l'adjudance générale de l'armée, qui décide au petit bonheur dans chaque cas particulier, et souvent maladroitement. Ses décisions ne contentent, la plupart du temps, ni les uns ni les autres et chacun a le sentiment qu'il faudrait changer de méthode.

Ce dont nous aurions besoin, à mon avis, c'est d'une bonne loi de mobilisation civile qui définisse clairement les obligations de chacun, tant militaire que civil, envers le pays. Ce ne serait pas si difficile que ça en a l'air. Il faudrait seulement se rappeler que notre devise nationale n'est pas : chacun pour soi, mais Un pour tous, tous pour un.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les troupes portugaises en France!

Les forces expéditionnaires portugaises sont arrivées en France. Celui qui n'a pas suivi la politique militaire nationale pendant ces deux dernières années ne peut se rendre compte, dans le laconisme d'une telle nouvelle, quelle somme de volonté et de persévérance il a fallu pour amener le pays à ce résultat.

Peu de temps après l'ouverture des hostilités en Europe, un fort courant d'opinion s'élevait chez nous contre toute coopération des troupes nationales aux côtés des Alliés, et cela sur n'importe quel théâtre d'opérations. Les réactionnaires, quelques conservateurs et tous les craintifs étaient les principaux meneurs. Dès lors, ils s'appliquèrent sans relâche à rallier à leurs vues l'opinion populaire en cherchant à démontrer que nos engagements internationaux ne nous obligeaient pas à prendre les armes pour défendre des territoires étrangers. Une formule simple synthétisait leurs pensées : maintenir une stricte neutralité, mais sans la déclarer.

Les partisans de cette doctrine politique se sont efforcés par tous les moyens de faire accepter au grand public que le devoir du Portugal consistait uniquement à fournir aux seules nations amies toutes nos ressources disponibles en matériel de guerre, en argent et en subsistances, et à fermer nos ports et nos marchés aux nations combattant nos amis.

Etrange neutralité! Au reste, nous ne saurions nous étendre plus longtemps sur les complications auxquelles aboutiraient une pareille politique.

En outre, ils estimaient que nos forces militaires métropolitaines disponibles, après l'envoi des contingents destinés à renforcer les garnisons coloniales, ne constitueraient qu'un appoint sans valeur en présence des millions de soldats mobilisés par les nations aux prises. Dans ces conditions, il était préférable de conserver ces troupes à l'intérieur du pays prêtes à faire face à toutes éventualités.

De pareils propos ne pouvaient pas ne pas exercer une certaine nfluence sur les classes moins instruites de la lettre de nos traités et de nos conventions. Ils l'auraient exercée même dans un milieu plus averti que le nôtre.

Il est bien évident, cependant, que les classes populaires portugaises sympathisent bien sincèrement surtout avec les petits peuples martyrs de l'Europe. Elles n'oublient guère qu'un sort pareil leur eût été réservé si le Portugal n'avait pas été protégé avant tout par sa situation géographique. Seule cette situation spéciale nous garantit l'intégrité de notre territoire; mais si notre pays avait été sur le chemin naturel des Centraux, nos faibles ressources militaires n'auraient pas empêché un écrasement complet, à l'exemple de la Belgique, de la Serbie et de la Roumanie.

Les récits des atrocités commises par les soldats austro-allemands ont, par surcroît, révolté les esprits et influencé profondément la masse populaire de la nation contre ceux qui violent les principes sacrés de la civilisation.

L'absence de menaces directes contre nos territoires, l'éloignement de l'ennemi et un certain ramollissement des qualités viriles de notre race, ajoutez à cela la terreur des forfaits ennemis et la propagande des pacifistes et vous vous rendrez compte des obstacles qu'a dû surmonter notre politique militaire et des efforts qu'il a fallu accomplir pour aboutir à la mobilisation de notre armée en vue d'une coopération de celle-ci sur les champs de bataille du front occidental.

Tel est le côté moral de la question, envisageons-en maintenant le côté matériel.

Notre préparation militaire n'avait jamais été dirigée en vue de la guerre hors des territoires nationaux. Notre politique militaire visait à la défense offensive au dedans des frontières.

Les opinions les plus récentes concernant la défense nationale préconisaient même la création d'une armée coloniale indépendante de l'armée continentale afin d'éviter que les éléments de la défense métropolitaine fussent détournés de leur vraie mission. En outre, bien qu'après la proclamation de la République les questions militaires aient acquis leur importance réelle, les circonstances budgétaires n'avaient pas encore permis cependant l'acquisition complète du matériel de guerre nécessaire aux formations de première ligne, surtout en ce qui concernait l'artillerie légère à tir tendu et à tir courbe, de l'armée de campagne et l'artillerie de position, de place et de côte du camp retranché de Lisbonne.

La guerre moderne exige avant tout un emploi prépondérant de machines à tirer de toutes espèces et de tous calibres pour la réussite des opérations de campagne. Pour alimenter ces engins, il faut des munitions et des munitions en quantités dépassant toutes les prévisions.

Notre pays ne possédait pas encore les bouches à feu nécessaires et nos usines de guerre n'étaient pas en mesure de ravitailler suffisamment nos pièces, en regard de l'épouvantable consommation de munitions de l'heure présente.

Le manque d'artillerie lourde explique le désarroi de l'armée roumaine en face de l'invasion austro-allemande. Cet exemple n'était pas pour rassurer le peuple portugais et le pousser à la lutte commune.

D'autres raisons d'ordre moral autant que matériel, mais d'im-

portance secondaire, il est vrai, en plus de celles énumérées, militaient encore en faveur d'une politique expectante.

Le gouvernement national, qui préside aux destinées de la nation, a cependant considéré les choses sous un troisième aspect, qui avait échappé aux abstentionnistes et qui, néanmoins, est le juste.

La lettre des traités internationaux n'admet pas deux interprétations. La nation était liée par des engagements. La dignité et la loyauté de l'Etat étaient en jeu. Les sophismes n'ont pas de prises sur les hommes de caractère. Le traité anglo-portugais dit, entre autres : « Chacune des parties alliées empêchera les dommages, discrédits et vilenies qui viseraient l'autre et qui auraient pour but de préparer le terrain à une future attaque. » Et encore : « Si les domaines d'une des parties alliées subissaient une offense ou étaient envahis ou menacés par des ennemis et des rivaux, l'autre partie devra, à l'appel de la première, envoyer les secours en hommes, armes et vaisseaux nécessaires à la défense des territoires attaqués, soit en Europe, soit en quelque autre point menacé par les incursions ennemies. »

La déclaration de guerre au Portugal a précipité les événements. La conduite de l'Allemagne envers nos colonies et notre flotte de commerce a aggravé la situation. Le gouvernement portugais, invité par l'Angleterre, se décide de participer à la lutte à côté de ses traditionnels alliés. Le ministre de la guerre, avec une volonté de fer, entreprend la formation et l'instruction d'une armée. Un travail intensif commence. Les troupes sont convoquées pour une période régulière d'instruction. On mobilise deux divisions auxquelles on donne les derniers enseignements de la lutte actuelle. La guerre de tranchées prend un développement considérable. Les deux points délicats de notre organisation militaire — cadres et matériel de guerre — reçoivent une solution tout à fait satisfaisante.

Le développement extraordinaire donné aux écoles préparatoires des cadres de milice — officiers et sous-officiers — autorise la création d'un corps de gradés possédant une instruction militaire essentiellement pratique. L'Ecole de guerre, à Lisbonne, d'où sortent les officiers de carrière, est invitée à raccourcir les cours et à augmenter le nombre des élèves destinés aux armes combattantes. Tous ces moyens procurent les éléments nécessaires à encadrer les formations mobilisables.

De l'étranger nous viennent les stocks nécessaires de matériel de guerre de toutes espèces : pour les transports, les services sanitaires, auxiliaires, etc. Des missions spéciales d'officiers portugais sont envoyées sur les champs de bataille pour y recevoir une instruction expérimentale complémentaire. Des missions étrangères, anglo-françaises, viennent au Portugal et suivent de près les travaux de nos divisions mobilisées. Une liaison technique et intime s'établit entre nos officiers et les officiers français et anglais. On crée l'unité de doctrine.

La volonté de fer du ministre avait vaincu les difficultés matérielles et morales.

Je reprends ici les premiers mots de cette chronique : les forces expéditionnaires portugaises sont arrivées en France!

L'apport de nos contingents liera à jamais notre pays à tous ceux qui combattent pour le Droit et la Justice des peuples.

Nos soldats aideront à bâtir le nouvel édifice de l'Europe future et notre modeste effort restera gravé dans l'histoire du monde à côté de celui des grandes et puissantes nations qui sauvent l'Humanité et la conduisent à une nouvelle ère de Liberté et de Bonheur.

CHRONIQUE INTERNATIONALE

Un intéressant ouvrage.—Les premières escarmouches en Occident.
— La manœuvre impériale et la déclaration de guerre.

Le Mensonge du 3 août 1914. — Ce titre est celui d'un volume qui vient de paraître chez Payot & Cie, à Lausanne et Paris, et qui offre l'avantage et l'agrément de résumer non seulement les faits et gestes des hommes politiques pendant les quelques journées où fut débattue la question de la déclaration de guerre de l'Empire allemand à la République française, mais les tout premiers actes d'hostilités sur le front d'Occident, savoir ceux qui précédèrent la déclaration de guerre. Ils furent nombreux, plus que le public dans sa généralité ne s'en doute, et surtout très caractéristiques, autorisant incontestablement des conclusions catégoriques sur la responsabilité immédiate de la guerre.

Disons, à ce propos, que le temps paraît passé où, en Suisse, la publication d'ouvrages de ce genre éveillait chez nos censeurs des susceptibilités humiliantes pour notre amour-propre national, et où le Conseil fédéral croyait devoir appliquer une loi inconstitutionnelle en renvoyant devant des juges pour condamnation le professeur Millioud, coupable de complicité de liberté par distraction. J'accuse n'en a pas dit davantage que le volume de Payot, et en sa qualité de directeur de la Bibliothèque universelle M. Millioud n'a

pas couvert de son autorité des affirmations plus graves que l'éditeur lausannois. La différence est dans les temps. La censure n'est pas moins ridicule, — on en pourrait citer des preuves récentes, — mais les empereurs ont moins de prestige, ce qui dans notre république nous assure plus de liberté.

L'auteur de l'ouvrage a remplacé son nom par trois étoiles 1. Cela ne signifie pas sans doute, qu'il occupe un grade élevé dans aucune armée. Il est manifestement un civil encore qu'il dirige avec maestria des patrouilles de cavalerie sur la carte. Mais il est un civil qui sait se débrouiller dans les documents d'archives, qui en a eu sous les yeux une collection abondante et des plus intéressantes, et qui est servi par une dialectique serrée, faite de finesse et de bon sens, qui le guide et guide ses lecteurs avec sûreté à travers sa collection.

Voyons ce qui intéresse les opérations militaires proprement dites. Il convient de rappeler en tout premier lieu le texte de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France; car si depuis trois ans il n'est pas un officier qui ne suive avec un intérêt passionné les mouvements des armées en France et en Belgique, il n'en est peut-être pas un sur cent qui se rappelle pourquoi ils ont commencé. Donc citons:

« Monsieur le Président,

» Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisée, commis sur le territoire allemand par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique, survolant le territoire de ce pays ; l'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eifel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg.

» Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en présence de ces agissements, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière puissance..... »

Cette note, signée par le baron de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et qui fut remise à M. Viviani, président du Conseil des ministres, est datée de Paris, le 3 août, à 6 h. 45 du soir. Comme on voit, elle fonde la déclaration sur des motifs tout généraux, à savoir : « un certain nombre d'actes d'hostilité commis par des aviateurs français ; actes dont elle détache, en termes pareillement généraux, les suivants : 1° vols violant la neutralité belge ; 2° essai de destruction près de Wesel ; 3° aviateurs aperçus sur l'Eifel;

¹ Un vol. gr. in-8 de 400 p., Paris et Lausanne, 1917. Cartes et illus**t**rations. Payot & Ci**e**, éditeurs.

4º bombardement près de Karl**s**ruhe ; 5º bomba**r**dement près de Nuremberg.

Cette énumération appelle une observation préliminaire. M. de Schoen, simple agent de transmission de son gouvernement, a reçu lui-même la déclaration originale de celui-ci. Or, la comparaison des deux textes trahit une divergence. M. de Schœn a invoqué cinq motifs de guerre ; le gouvernement impérial lui en a notifié sept. Voici le texte du gouvernement allemand :

« A l'ambassadeur impérial à Paris.

» Berlin, 3 août, 1 h. 05 du soir.

» Jusqu'à présent, les troupes allemandes ont l'ordre de respecter la frontière française de la manière la plus rigoureuse et elles

s'y sont conformées partout strictement.

» Par contre, malgré la garantie donnée d'une zone de dix kilomètres, des troupes françaises ont déjà franchi hier la frontière allemande à Montreux-Vieux, ont pénétré dans les Vosges par la route de montagne et se trouvent encore en territoire allemand. Un aviateur français, qui doit avoir survolé le territoire belge, a été abattu quand il essayait de détruire la voie ferrée près de Wesel; plusieurs autres avions français ont été indubitablement observés hier sur l'Eifel; ils doivent également avoir survolé le territoire belge. Hier, des aviateurs français ont lancé des bombes sur les lignes de chemins de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg. Ainsi la France nous place en état de guerre. Je prie Votre Excellence de faire la communication ci-dessus au Gouvernement français, aujourd'hui à 6 heures, de demander vos passeports et de partir après avoir confié les affaires à l'ambassade américaine.

Les deux motifs supprimés par l'ambassadeur sont les violations du territoire allemand à Montreux-Vieux et dans les Vosges. En outre, l'ambassadeur a supprimé le passage qui affirme que les troupes allemandes ont reçu l'ordre rigoureux de respecter la frontière française et qu'elles s'y sont conformées strictement.

Pourquoi ces suppressions ? Un troisième document les explique. La veille, soit le 2 août, à 9 h. 30 du soir, M. Viviani avait fait remettre à M. de Schœn la note suivante :

« Les autorités administratives et militaires françaises de la région de l'Est viennent de signaler plusieurs faits que j'ai chargé l'ambassadeur de la République à Berlin de porter à la connaissance du

Gouvernement impérial.

» L'un s'est produit à Delle¹, dans la région de Belfort : à deux reprises, le poste de douaniers français stationné dans cette localité a été l'objet d'une fusillade de la part d'un détachement de soldats allemands. Au nord de Delle, deux patrouilles allemandes du 5e chasseurs à cheval ont franchi la frontière dans la matinée d'aujourd'hui et pénétré jusqu'aux villages de Joncherey et Boron, à

¹ L'incident s'était passé à Montreux-Château près de Delle.

plus de dix kilomètres de la frontière. L'officier qui commandait la première a brûlé la cervelle à un soldat français. Les cavaliers allemands ont emmené des chevaux que le maire français de Suarce était en train de réunir et ont forcé les habitants de la commune à conduire les dits chevaux.

» L'ambassadeur de la République à Berlin a été chargé de protester formellement auprès du Gouvernement impérial contre des faits qui constituent une violation caractérisée de la frontière par des troupes allemandes en armes et que rien ne justifie dans l'état actuel. Le Gouvernement de la République ne peut que laisser au Gouvernement impérial l'entière responsabilité de ces actes.

» René Viviani. »

Les affirmations de cette note étaient conformes aux faits.

Le 2 août, dans la matinée, la patrouille allemande du 5° chasseurs à cheval venue à Joncherey, forte de six hommes, était commandée par le lieutenant Mayer. Elle avait attaqué un petit poste français dont le chef était le caporal Peugeot. Le lieutenant Mayer avait tué d'un coup de revolver le caporal et continué sa route. Sur quoi, les soldats de Peugeot ouvrirent le feu sur lui et l'abattirent environ 200 mètres plus loin. Trois cavaliers allemands furent faits prisonniers, les chasseurs Platt et Grigo et un cavalier du 22° dragons nommé Reichmann.

L'affaire de Suarce, au nord de Delle, n'était pas moins réelle et prouvée. Le 2 août, à 4 h. du matin, deux cavaliers du 22^e dragons avaient pénétré dans le village; à 7 h., une patrouille composée de deux cyclistes et d'une quarantaine de cavaliers avait suivi, devant laquelle le poste de douaniers français s'était replié sans tirer, conformément à un ordre supérieur et général du gouvernement français, décidé à éviter tout conflit qui pût mettre la paix en péril. A 9 h. 30, une troisième patrouille de huit ou dix hommes était arrivée de la direction de Delle et avait traversé Suarce au galop. Enfin, à 2 h. 30, un détachement de quinze à dix-huit dragons avait occupé le village et s'était emparée d'une colonne de chevaux et de voitures que l'autorité française réquisitionnait. Elle avait fait prisonniers dix civils, chargés de conduire la colonne, et dont deux sont décédés en captivité.

A beau mentir qui vient de loin. A Berlin, le gouvernement impérial pouvait prétendre que les troupes allemandes avaient reçu l'ordre de ne pas franchir la frontière et ne l'avaient pas franchie. A Paris, en présence pour ainsi dire des ministres français, M. de Schæn n'osa pas soutenir le rôle. Il ne laissa subsister que les mensonges les moins brutaux.

Mais c'étaient des mensonges quand même et la preuve en est aujourd'hui faite. Il n'y a pas eu de destruction tentée à Wesel, ce qui d'ailleurs eut été inepte, Wesel étant à la frontière hollandaise et sans intérêt pour la frontière française ; il n'y a pas eu de bombe jetée à Carlsruhe ; et quant à la bombe de Nuremberg, dont le gouvernement impérial s'est servi avec tant de virtuosité pour « chauffer» le public, même l'agence Wolff n'ose plus en parler.

C'est par son intermédiaire pourtant que le gouvernement impérial en a fait un télégramme officiel parti de Berlin le 2 août, presque en même temps que la déclaration de guerre :

« Berlin, le 2 août, 3 h. 15 soir.

» D'après une information militaire, qui vient de nous parvenir, à l'instant, des aviateurs français ont lancé ce matin des bombes aux environs de Nuremberg. Comme une déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne n'a pas encore eu lieu, on se trouve en face d'une violation du droit des gens. »

Or, le même jour, un correspondant de la *Gazette de Cologne*, non pas à Berlin, mais à Munich, télégraphiait à son journal :

« Le ministère bavarois de la guerre doute de l'exactitude de la nouvelle annonçant que des aviateurs auraient été vus au-dessus des lignes de Nuremberg-Kissingen et Nuremberg-Ansbach jetant des bombes sur la voie. »

Ainsi, le gouvernement de Berlin invoque comme motif de guerre un attentat dont les Bavarois auraient été les victimes, mais dont ceux-ci contestent la vraisemblance! Et il n'y a ni télégraphe ni téléphone entre Berlin et Munich! La question a du reste été tranchée par l'autorité municipale de Nuremberg à la date du 3 avril 1916, cela par la déclaration suivante :

« Le commandant par intérim du IIIº corps d'armée bavarois dont le siège est ici n'a nulle connaissance du fait, qu'avant ou après la déclaration de guerre, des bombes aient jamais été jetées par des aviateurs ennemis sur les lignes de Nuremberg-Kissingen ou Nuremberg-Ansbach. Toutes les affirmations et toutes les informations de journaux à ce sujet sont manifestement apparues comme fausses. »

Voilà donc pourquoi l'Empire allemand a déclaré la guerre à la République française : pour des faits inexistants, dont trois au moins l'étaient à tel point que le représentant de l'Empire à Paris a eu vergogne de les soutenir! Si donc, on s'en tenait au seul texte de la déclaration on devrait conclure que la guerre a été déclarée pour rien.

Mais il faut chercher ce qu'il peut y avoir derrière le texte. Une circonstance y aide, celle précisément que M. de Schœn a supprimée : le prétendu ordre qu'auraient reçu les troupes allemandes de respecter la frontière. En fait, l'ouvrage que je cite produit le tableau de

vingt-neuf violations de la frontière française par des patrouilles d'infanterie et de cavalerie allemandes, avec indication des lieux, des dates, des heures, des résultats et l'examen des témoignages et des preuves : seize violations dans la journée du 2 août et neuf le 3 avant la déclaration de guerre. En outre, du 25 juillet au 1^{er} août, neuf violations par dirigeables, et le 3 août le lancement par dirigeable de six bombes sur Lunéville.

A qui fera-t-on croire que dans une armée aussi disciplinée que l'armée allemande, non pas des soldats, mais des sous-officiers et des officiers ont désobéi en si grand nombre à un ordre qui leur enjoignait d'obéir « de la manière la plus rigoureuse » ? S'il y a eu vingt-neuf patrouilles en France le 2 et le 3 août, c'est précisément parce que l'ordre en avait été donné et qu'elles obéissaient à l'ordre. Les interrogatoires des prisonniers allemands ne laissent d'ailleurs pas de doute à ce sujet.

Mais pourquoi cet ordre ? Dans son ouvrage sur l'Allemagne et la prochaine guerre, Bernhardi, examinant les fins politiques de l'Empire allemand, explique qu'il doit être prêt à entreprendre une guerre avantageuse dès qu'il l'estimera utile à sa grandeur ; et qu'à ce moment-là, la diplomatie impériale doit être prête, elle, à brouiller les cartes de façon à ce que l'Empire soit attaqué par la France (édition allemande, p. 334). Or, en juillet 1914, au moment de l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie et des ultimatums subséquents de l'Allemagne à la Russie et à la France, qu'a fait le gouvernement de cette dernière ?

Dès le 30, il a enjoint à tous les commandants des secteurs de couverture de maintenir leurs troupes à 10 km. de la frontière au minimum. Chaque commandant a reçu pour son secteur l'indication de la ligne que les troupes ne devaient pas dépasser. Il est indis pensable, disait l'ordre, qu'aucun incident ne se produise de notre côté. En conséquence, aucun élément ni patrouille n'approchera sous aucun prétexte de la frontière ni ne dépassera la ligne indiquée. Le lendemain, 1^{er} août, le gouvernement renouvela l'ordre pour en marquer mieux l'importance :

« Le ministre de la guerre insiste encore de la part du Président de la République pour des raisons diplomatiques sérieuses sur la nécessité absolue de ne pas franchir la ligne de démarcation.

[»] Cette interdiction s'applique aussi bien à la cavalerie qu'aux autres armes. Aucune patrouille, aucune reconnaissance, aucun poste, aucun élément ne doit se trouver à l'est de la dite ligne. Quiconque l'aurait franchie serait passible du Conseil de Guerre et ce n'est qu'au cas d'attaque bien caractérisée qu'il sera permis de transgresser cet ordre, qui sera communiqué à toutes les troupes. »

Cet ordre fut rigoureusement suivi. Avis en avait été donné d'ailleurs au gouvernement impérial. Il devenait donc singulièrement difficile d'obliger la France à attaquer.

Le 2 août, les patrouilles allemandes pénétrèrent, comme on l'a dit, sur le territoire français sans provoquer l'attaque désirée. Le gouvernement de la République se borna à la protestation reproduite ci-dessus qui attirait l'attention du gouvernement impérial sur la responsabilité qu'il assumait.

Mais pourquoi tant de façons ? Il faut, pour l'expliquer, remonter des actes militaires aux actes politiques. Ceux-ci sont d'ailleurs entièrement connus aujourd'hui. Sur ces points, *Le Mensonge du 3 août 1914* s'accorde avec *J'accuse* que nos lecteurs ont lu sans doute, condensant les détails et ajoutant, d'autre part, quelques documents. Résumons les faits à titre documentaire pareillement et pour que le tableau général des premiers actes de guerre soit complet.

Le 29 juillet, à 5 h. 30 du soir, a eu lieu le conseil extraordinaire de Potsdam sous la présidence de l'Empereur. Y ont assisté :

le chancelier de Bethmann-Hollweg;

M. de Jagow, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ;

le ministre de la Guerre, général de Falckenhayn;

le ministre de la Marine, amiral de Tirpitz;

le chef d'état-major général, général de Moltke;

le chef d'état-major de la Marine, amiral Pohl;

le chef du cabinet militaire de l'empereur, général de Lycker;

le chef du cabinet naval de l'empereur, amiral de Muller;

le quartier-maître général de Plessen.

Tout témoigne que le conseil a résolu la mobilisation qui sera voilée sous le nom « d'état de menace de guerre ». Les opérations initiales étaient d'ailleurs déjà en cours d'exécution. Ce conseil a pris pareillement la résolution de la guerre; mais il importe, pour faire marcher le peuple avec plus d'élan, d'en reporter la responsabilité sur les futurs ennemis; il s'agit de mettre les impondérables de son côté; ce sera l'affaire de l'empereur et des deux membres politiciens du conseil, Bethmann-Hollweg et Jagow. Les militaires n'y regardent pas de si près; ils ont leur guerre en poche, ils n'en demandent pas davantage, et prennent aussitôt leurs mesures; ils en informent même la presse. Le 30 juillet, à 1 h. après-midi, le Lokal Anzeiger, les Berliner Neueste Nachrichten, la Deutsche Zeitung, les Deutsche Nachrichten et la Deutsche Warte vont lancer une édition spéciale annonçant la mobilisation résolue à Potsdam. Le Lokal Anzeiger, premier prêt, lance la sienne. Aussitôt M. de Jagow le

fait saisir ; il téléphone aux ambassadeurs de France et de Russie que la nouvelle est fausse, et ordonne aux directeurs des journaux trop bien renseignés de téléphoner eux aussi leur « erreur » aux ambassadeurs.

Encore une fois, on se demande pour quoi tant de finesses? Mobilisation n'est pas guerre; tout Etat qui craint une attaque de ses voisins se prémunit; pendant ce temps, la conversation continue..... et souvent aboutit.

Là précisément est le nœud de la question. Le gouvernement impérial entend être le premier prêt afin d'être au bénéfice de l'attaque, d'où nécessité de la première mobilisation ; mais il entend, comme on l'a dit, rejeter la responsabilité des premiers actes d'hostilité sur ses futurs ennemis, d'où cette autre nécessité de paraître menacé et, à cet effet, d'attendre la mobilisation de l'un d'eux et d'en faire aux yeux du peuple un acte d'hostilité auquel il répond. Malheureusement, aucun des Etats de la Triple-Entente ne menace comme il le faudrait. Tous, au contraire, Russie, France, Angleterre, multiplient les propositions d'accommodement, si bien que l'empereur, son chancelier et son secrétaire d'Etat en sont réduits à se débattre péniblement dans leur insoluble équivoque.

Cette situation fausse ressort nettement de l'échange des télégrammes principaux à la date du 29 juillet. Le tsar a fait appel à l'amitié de Guillaume II pour que ce dernier empêche son alliée l'Autriche-Hongrie de pousser jusqu'aux mesures irréparables son action contre la Serbie. Guillaume II répond qu'il partage le désir du tsar de maintenir la paix, qu'il croit qu'une entente directe entre Pétrograd et Vienne est possible, qu'il accepte la mission de médiateur avec empressement. Il faut seulement que la Russie évite des mesures militaires que l'Autriche-Hongrie pourrait considérer comme une menace. Pendant ce temps, M. de Pourtalès ambassadeur d'Allemagne à Pétrograd tient au ministre du tsar, M. Sazonow, un tout autre langage. Il lui communique la résolution prise par le gouvernement allemand de mobiliser si la Russie ne cesse pas ses préparatifs militaires. Sur quoi nouveau télégramme du tsar répondant à l'empereur :

» Il serait juste de remettre le problème austro-serbe à la confé-

rence de La Haye.

[«] Merci pour ton télégramme conciliant et amical. Attendu que le message officiel présenté aujourd'hui par ton ambassadeur à mon ministre était conçu dans des termes très différents, je te prie de m'expliquer cette différence.

[»] J'ai confiance en ta sagesse et en ton amitié. »

Que va répondre Guillaume II ? Le tsar lui demande comment il se fait que son langage personnel et le langage officiel de son embassadeur soient si différents, celui-là sucre et miel, celui-ci poivre et sel. Il lui fait, en outre, la proposition ferme, qui est la proposition de paix, de soumettre la question politique à La Haye. Guillaume II est ainsi mis au pied du mur. Son cas est d'autant plus embarrassant que le télégramme du tsar est arrivé après le conseil de Potsdam, dont la résolution répond au langage officiel de l'ambassadeur et nullement aux affirmations modératrices du monarque. Que va-t-il répondre ? Voici son télégramme :

« Mon ambassadeur a été chargé d'appeler l'attention de ton gouvernement sur les dangers et les graves conséquences d'une mobilisation : c'est ce que je t'avais dit dans mon dernier télégramme. L'Autriche-Hongrie n'a mobilisé que contre la Serbie et seulement une partie de son armée. Si la Russie, comme c'est le cas d'après ton télégramme et la communication de ton gouvernement, mobilise contre l'Autriche-Hongrie, la mission de médiateur que tu m'as amicalement confiée et que j'ai acceptée sur ton instante prière sera compromise, sinon rendue impossible. Tout le poids de la décision à prendre pèse actuellement sur tes épaules, qui auront à supporter la responsabilité de la guerre ou de la paix.

« GUILLAUME. »

Qu'on laisse de côté la question de savoir si la mobilisation russe a été provoquée par l'Autriche-Hongrie, qui attaquait déjà la Serbie, et non celle de l'Autriche par la Russie comme le prétend l'empereur; le télégramme n'en répond pas plus clairement aux termes de celui du tsar. Ce dernier demande une explication au sujet de la mobilisation allemande dont le gouvernement impérial fait une menace à la Russie, et l'empereur répond par une explication au sujet de la mobilisation autrichienne. Le tsar propose de saisir La Haye afin d'avoir la paix. L'empereur lui répond : Si la guerre éclate, ce sera ta faute!

Que conclure de tous ces subterfuges? Il ne reste à l'empereur et à son gouvernement que deux choses à faire : vis-à-vis de la Russie et de la France, se hâter de démentir les informations qui annoncent la mobilisation décrétée à Potsdam. Cette décision n'est plus en situation après la dépêche pacifique du tsar ; elle témoignerait des intentions provocatrices de l'empire allemand. Et vis-à-vis du peuple, faire disparaître le corps du délit, la deuxième dépêche du tsar. On l'escamotera, comme plus tard les communiqués officiels escamoteront la défaite de la Marne. On chercherait vainement ce télégramme dans le « Livre blanc ». Celui-ci contient la réponse de Guillaume II ; il ne contient pas la demande qui devrait l'expliquer.

Alors viennent les provocations à la France. La manœuvre a échoué à l'Est; il importe de réussir à l'Ouest. Impossible de prétendre, auprès des gens éclairés, que la Russie a attaqué; il faut que la France attaque; le jeu des patrouilles va commencer.

Quand, plus tard, on racontera ces choses-là aux esprits calmes, beaucoup ne voudront pas y croire. Une guerre pareille fondée sur un tissu de mensonges pareils! Un parti tout-puissant de prétoriens, un empereur, un chancelier, un secrétaire chargé de « brouiller les cartes » pour réaliser ses ambitions. Ils savent qu'ils commettent un crime; ils sont résolus à le commettre, mais ils ont le souci de leur réputation auprès des honnêtes gens, et ils suent sang et eau pour reporter leur culpabilité sur des innocents. Pour l'avenir, ils comptent sur le succès qui couvrira les méfaits initiaux.

Tel sut le début de la guerre européenne.

F. F.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La livraison d'avril a signalé divers volumes de souvenirs personnels que j'ai classés dans une première catégorie. Avec M. Eugène Pic commence la série des livres écrits de la deuxième manière. Moins de mots, mots plus justes ; moins d'imagination et de mémoire, plus d'observation et de vérité, plus d'objectivité. Ici, ceux qui ont assisté aux combats, ceux qui ont fait la guerre reconnaissent les lieux et les faits ; ceux qui ont vécu aux armées reconnaissent les « bonhommes ». Et ce n'est, je vous l'assure, ni

moins profondément senti, ni moins émouvant.

Le titre choisi par M. Pic (1): Dans la tranchée. Tableaux du front, pourrait prèter à chicane. Ses scènes ne se passent pas souvent dans la tranchée, et ce sont plutôt des esquisses, des croquis du front, qu'il a tracés dans ses pages alertes, vivantes et agréables à parcourir. Esquisses d'ailleurs très largement traitées et souvent expressives dans leur netteté et leur sobriété. L'auteur a vu des scènes, des paysages, des milieux qui l'ont intéressé; il a vu des personnages faisant les gestes qu'ils avaient à faire, simplement, courageusement; il nous a croqué tout cela, cadres, épisodes et gens, sans déclamations, sans formules; et sa concision précise nous rend plus sympathiques son œuvre et ses sujets. Telle page sur la bataille de Verdun est frappante de vitalité, de sincérité, dans sa forme un peu sèche.

Il y a bien dans le livre certaines visions d'ensemble qui sont, l'on s'en doute facilement, fruit d'imagination plus que d'observation. Toutefois, le fait est très rare. Et puis, avouons-le, c'est si difficile de dire, exactement et sans plus : « J'étais là, telle chose

m′advint. »

Cependant, il n'y a dans l'œuvre de M. Eugène Pic ni phrases inutiles, ni mots à panaches, ni vaines réflexions. A peine, de ci delà, une très brève notation, telle celle-ci qui clôt le livre : « La mort là-bas, la vie ici,,, et c'est si bon, la vie ! »